



## AVIS AU PUBLIC concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation requise par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

### Etablissement de deuxième classe :

Situation: Commune du Parc Hosingen, Section HnF de Bockholtz

Emplacement : Bockholtz, Kaeweschfeld, no. cad.42/1063

Objet : **Etable d'une capacité de plus de 200 bovins**

Exploitant: Monsieur Daniel MEISCH, 2, Ewescht Duerf L-9830 Bockholtz.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Hosingen pendant 15 jours à partir du **02 janvier 2019**, délai des réclamations écrites.

L'enquête des réclamations verbales aura lieu mardi le **22 janvier 2019** de 09.00 à 10.00 heures à la mairie à Hosingen.

Hosingen, le 02 janvier 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



35, Hauptstrooss

L-9806 Hosingen

Tél. 92 13 41-1

Fax 92 93 19

hosingen@pt.lu

www.hosingen.lu

